

Gens du voyage, loi sur le stationnement des communautés nomades

Le Conseil d'État a validé, lors de sa séance du 6 novembre 2017, un projet de loi sur le stationnement des communautés nomades. Inédite, cette nouvelle législation détermine les conditions d'installation et les modalités de séjour de convois nomades sur le territoire neuchâtelois.

Pour toutes questions relatives au site de Pré Raguel :

Numéro central	+41 32 889 80 80
Urgence	117
Police (sécurité)	+41 32 889 80 80
Service des ponts et chaussées (salubrité)	+41 32 889 67 10
Service de l'agriculture	+41 32 889 37 00
Service de la cohésion multiculturelle (sensibilisation/médiation)	+41 32 889 74 42